

Considérer le milieu naturel dans un projet d'extension d'infrastructure

DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

DATE

2015-2016

BUDGET

6 850 € par an (suivis et maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien)

PARTENAIRES

Alliance Forêts Bois, SARL Bourcier, DREAL Nouvelle-Aquitaine

DOMAINE D'ACTION

Génie écologique

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Urbanisme, aménagement du territoire

LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Lapouyade (33)

PILOTE

Véolia

Lieu-dit « Les Fontenelles »

33620 LAPOUYADE

05 57 56 09 10

www.veolia.com

GEREA – INGENIEURS ECOLOGUES

Site Montesquieu

12, allée Magendie

33650 MARTILLAC

05 56 64 82 23

contact@gerea.fr

www.gerea.fr

Maëli HERVOUET

Ingénieur écologue

m.hervouet@gerea.fr

Sur la commune de Lapouyade, des landes à molinie ont été détruites sur 1,68 hectares. Portant dérogation pour destruction exceptionnelle de cet habitat, un arrêté préfectoral a été établi en 2014. Le périmètre du projet d'extension a été réduit au maximum pour empiéter le moins possible sur les zones d'intérêt fort (zones de landes à molinies à l'ouest du secteur de travaux) et la mise en défens d'autres zones (proches des sources du ruisseau du Bois noir, zone décaissée avec la Rossolis intermédiaire, etc.) les a protégées d'interventions annexes (dépôt de matériel, passage d'engins, etc.).

La présence de fossés en eau a induit la mise en place d'une barrière à amphibiens pour éviter leur entrée sur le chantier. Pour limiter l'impact sur la faune, le défrichage et le débroussaillage ont été réalisés hors période de reproduction, tout en permettant le refuge éventuel de la faune à l'extérieur du chantier. Les travaux nocturnes et les pollutions lumineuses ont été exclus et une attention a été portée sur les espèces exotiques envahissantes pour réduire leur présence sur le site. Le suivi du chantier a été réalisé par un écologue et les équipes de chantier ont été formées sur les espèces protégées, la mise en défens et les risques de pollution.

Les mesures compensatoires concernent l'ouverture du milieu, la restauration et la création de landes humides à molinie, sur une superficie totale de 13,9 hectares. Mises en place sur trois sites différents sur la commune de Lapouyade, ces mesures ciblent la conservation et/ou la recolonisation par le Fadet des laïches mais sont également favorables à des espèces comme la Fauvette pitchou, dite espèce « parapluie ». Un plan de gestion a été élaboré pour 30 ans sur ces sites (restauration, suivis écologiques, entretien à adapter suivant l'évolution de la végétation).

La molinie repousse d'ores et déjà dans les zones décaissées, le Fadet des laïches, la Fauvette pitchou ainsi que des espèces rares ou protégées (Piment royal, Linaire de Pélissier) ont été observés sur le site.





RÉSULTATS OBTENUS

- **La repousse** et le développement de la molinie se confirme dans les zones décaissées. Elle peut être supplantée par la fougère à d'autres endroits.
- **Le Fadet** des laïches, la Fauvette pitchou ainsi que des espèces rares ou protégées (Pi-

ment royal, Linaire de Pélissier) sont bien présents sur le site.

- **Toutefois, l'augmentation** de la présence du Fadet des laïches est différente selon les sites. Cela reste encore très timoré.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Arriver à lutter contre le développement de la fougère pour permettre le développement « libre » de la molinie.

SOLUTIONS APPORTÉES

Depuis le printemps 2018, différents travaux d'entretien sont réalisés et programmés sur des zones test de petites dimensions pour en évaluer les effets. Les tests ont débuté.

Intervention précoce au printemps 2018 :

Pour lutter contre le développement de la fougère tout en favorisant la molinie : passage de la landaise en croisé. La molinie est alors bien présente et bien ancrée dans le sol.

Il faudra certainement plusieurs années de passage précoce sur la fougère dans ces zones avant de pouvoir observer une régression notable de la fougère et un bon développement de la molinie. Les zones test ont montré une relative efficacité de cette méthode. Cependant, la landaise a cisailé un peu le sol et pose

la question sur l'impact potentiel de l'installation, à terme, du fadet dans ces zones à molinie.

Ensemencement :

Sur une zone à faible densité voire absence de molinie, il a été procédé à une fauche de la fougère, puis mise en andain avant d'évacuer les éléments coupés. Des graines de molinie ont été récoltées manuellement avant d'être semées sur la zone test en question. Un passage à l'aide d'un rotovator va permettre l'enfouissement des graines dans le sol.

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Les opérations ont été effectuées à l'automne 2018. Nous manquons donc de recul pour voir si les tests sont concluants et ainsi les appliquer sur l'ensemble des zones.

L'évolution du milieu au printemps et à l'automne 2019 permettra d'ajuster les techniques d'intervention.

TÉMOIGNAGE

Le tassement est intéressant pour le développement de la molinie par rapport à la fougère mais cela peut être dommageable pour le développement du fadet. Le décaissement est une méthode efficace mais représente de lourds travaux initiaux. Le facteur eau est aussi très important.

Éviter au maximum, dans la mesure du possible, les extensions dans les zones à habitats et espèces protégées car cela engendre des impacts notables et des compensations conséquentes pour le maître d'ouvrage.